

Privilège—M. D. MacDonald

Je voudrais parler notamment de deux déclarations que faisait alors le ministre. Voici tout d'abord ce qu'il a dit en réponse à ma deuxième question:

Quand on veut recevoir des rapports objectifs et fiables, il est parfaitement normal que les organismes de ce genre procèdent aux contrôles qui s'imposent au lieu d'imiter le député, qui n'a fait que trop souvent en Chambre des déclarations inexactes et incorrectes sur le sujet du statut de la femme.

Le ministre a ajouté ensuite au sujet des projets et programmes d'égalité de chances:

Et j'ai déclaré que ces plans une fois déposés peuvent être consultés. Je ne sais pas exactement où en sont les choses aujourd'hui, mais si le député tient à consulter certains de ces documents, il n'a qu'à en faire la demande au Conseil du Trésor et constater de visu. J'ai déjà dit à de nombreuses reprises que ces documents peuvent être consultés.

Comme le rappelle le ministre, je lui ai posé cette question à de nombreuses reprises. Le 6 mars déjà, à l'occasion d'une journée de l'opposition, le ministre a fait allusion aux programmes de promotion de la femme. Je cite la page 3484 du hansard de cette date:

Et pour l'exercice financier 1977-1978, en plus de leur programme annuel, les ministères ont dû élaborer des plans à long terme, c'est-à-dire des plans de cinq ans et des objectifs mesurables.

Il a par ailleurs ajouté:

Mais ce qui est important, c'est que la tendance qui est en train de se dessiner est favorable. Il suffit, pour s'en convaincre, d'examiner les statistiques publiées et diffusées jusqu'ici.

J'ai fait remarquer au ministre à cette occasion que les statistiques jusqu'ici étaient très superficielles et n'étaient en réalité que des récapitulatifs de différents rapports ministériels. Fort de cette constatation, je lui ai demandé, le 8 mars, s'il serait prêt à aider la Chambre à publier in extenso les rapports de chaque ministère. Je cite sa réponse qui figure à la page 3565 du hansard:

Je tiens à assurer au député que les rapports demandés à tous les ministères ont bien été classés et reçus par le Conseil du Trésor. Le Conseil du Trésor a chargé des fonctionnaires de revoir ces rapports avec chaque ministère concerné afin de voir quelles sont les améliorations à apporter aux programmes. Je serais heureux d'étudier les renseignements qu'il nous sera possible de publier à partir de là, en plus de ceux que publie la Commission de la Fonction publique, et de ceux qui nous sont communiqués dans les comités parlementaires.

Si le Conseil du Trésor peut également fournir des renseignements supplémentaires au député, quand les prévisions budgétaires seront présentées, je serai certainement très heureux de lui fournir l'aide voulue, et je suis sûr que mon collègue nous communiquera volontiers ces renseignements. Pour l'instant, les fonctionnaires du Conseil du Trésor renvoient ces rapports avec chaque ministère concerné.

Par la suite, le 20 mars, le ministre a déclaré, encore au sujet de ces rapports et renseignements:

Monsieur l'Orateur, peut-être le président du Conseil du Trésor voudra-t-il traiter plus en profondeur cette question. Tout ce que je peux dire au député, c'est que nous avons effectivement décidé de rendre publics ces chiffres. Je crois savoir que le président du Conseil du Trésor étudie actuellement le moment opportun et la façon de procéder pour les rendre publics. Cela se ramène à une question de compilation et de traduction de ces renseignements. En ce qui concerne la disponibilité de ces renseignements ainsi que le contenu des programmes des différents ministères, le gouvernement a accepté de faire en sorte que ces renseignements soient disponibles sur une base régulière dès qu'ils seront prêts à être communiqués.

Après tout cela, monsieur l'Orateur, et l'engagement formel du ministre hier après-midi, après ce qui me semble une autre de ces dérobades auxquelles le ministre aime se livrer dans cette affaire, je constate, en communiquant avec mon bureau

[M. MacDonald (Egmont).]

ce matin, qu'il y a déjà un mois et demi, en réponse aux demandes adressées directement aux fonctionnaires du Conseil du Trésor, ces derniers nous ont répondu que ces rapports annuels ne seraient pas mis à notre disposition. En fait, monsieur l'Orateur, lorsque je me suis moi-même entretenu aujourd'hui, encore avec les fonctionnaires du Conseil du Trésor, j'ai découvert non seulement qu'on n'envisageait pas de les divulguer en 1978, mais que, dans le courant de l'année, sauf erreur, au cours de l'été, le Conseil du Trésor et les divers ministères concernés s'étaient bel et bien entendus pour ne pas les rendre publics. Il semble qu'on envisage de les publier l'an prochain et ce sera, comme d'habitude, un résumé global quelconque qui ne nous apprendra rien ou pas grand-chose.

Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention de saisir cette occasion pour réfuter les allégations du ministre au sujet de l'inexactitude de mes commentaires à ce sujet. Vous en conviendrez, c'est là un sujet de discussion ou un sujet de doléances de la part d'un député. Ce qui m'inquiète au plus au haut point, c'est qu'à deux reprises, le ministre m'ait dit qu'il faisait tout en son pouvoir pour mettre ces renseignements à notre portée, qu'en présentant des instances directement au Conseil du Trésor, j'ai découvert qu'on y ignore tout des promesses que le ministre a faites à la Chambre et, de plus, qu'une décision contraire a été prise. Je pense que le genre de réponse donnée à deux reprises par le ministre à la Chambre porte atteinte aux privilèges de tous les députés sur une question que je juge de la plus haute importance.

Des voix: Bravo!

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, je crois qu'il y a eu malentendu entre le député et moi-même sur certains aspects de cette question. Comme il le sait fort bien, le rapport annuel du président du Conseil du Trésor est un résumé des rapports des divers ministères. Celui de cette année a déjà été présenté et, sauf erreur, il a été publié avant le congé d'été.

Quant aux rapports individuels des ministères, le député a tout à fait raison: ils n'ont pas encore été publiés ni rendus publics. Je suis désolé d'avoir induit le député en erreur hier à cet égard—cela prouve encore plus clairement que nous devrions peut-être vérifier les faits très soigneusement avant de faire des déclarations comme celle qu'il a faite en laissant entendre que la Commission de la Fonction publique a peut-être censuré le rapport du Conseil consultatif sur la situation de la femme.

Quant à ma propre déclaration d'hier, elle doit toutefois être rectifiée. En fait, ces rapports n'ont pas encore été rendus publics, mais je puis assurer au député que ce n'est pas à cause d'une décision du Conseil du Trésor. A 2 heures aujourd'hui, j'ai vérifié auprès du fonctionnaire à qui le député a parlé, et celui-ci m'a assuré que le problème découlait non pas du fait qu'il avait promis aux ministères de ne pas les publier, mais plutôt du fait qu'il avait omis de prévenir les ministères, au moment où ils rédigeaient leurs rapports, que ceux-ci seraient rendus publics. Rien n'a donc été décidé.